

II) ECRET N° 77/604 DU 21/11/77

Portant nomination de Monsieur Jean-Joseph LEKAKA, Inspecteur Principal de Trésor de 1er échelon, en qualité de Directeur du Contrôle Financier.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisation du Ministère des Finances ;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 3 Novembre 1977 ;

II) E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Jean-Joseph LEKAKA, Inspecteur Principal de Trésor de 1er échelon, précédemment Percepteur Receveur Principal de Brazzaville est nommé Directeur du Contrôle Financier.

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes les dispositions entières contraires.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré. Publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 21 Novembre 1977

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan.

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA6-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Henri L O P E S.-

A. MOUSSOU-POUAT